DÉCLARATION

DE M. L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN.



DÉCLARATION

DE M. L'ARCHEVÊQUE D'EMBRUN.

NOUS PIERRE-LOUIS *DE LEISSIN, Archevêque, Prince d'Embrun, Prince & Grand Chambellan du St-Empire.*

CONSIDÉRANT que les Députés de l'Aſſemblée prétendue nationale ne ſont plus les repréſentans de la Nation, puiſqu'ils ont abuſé des pouvoirs qui leur donnoient le droit de la repréſenter.

Conſidérant qu'ils s'étoient obligés ſous la foi du ſerment de reſpecter la Religion, de défendre les propriétés, de maintenir la Monarchie, & que par un de ces attentats que le Ciel irrité permet dans ſa colere, ils ont introduit le ſchiſme, anéanti la foi, ordonné un ſerment qui met le comble à

l'impiété en joignant l'apoſtaſie au blaſphême, le ſcandale à la trahiſon.

Conſidérant, qu'au lieu de mettre les propriétés des Citoyens ſous la protection des loix, ils ont autoriſé les déprédations & le brigandage, le meurtre & l'incendie, tous les déſordres, tous les forfaits, puiſqu'ils ont arrêté l'activité des Tribunaux qui dévoiloient les crimes, & le glaive de la juſtice qui devoit les punir.

Conſidérant qu'ils ont enlevé à leur Souverain les attributs de ſa puiſſance, qu'ils ont avili dans ſa perſonne la Majeſté des Rois, qu'ils l'ont outragé, perſécuté, traîné captif, dans ſa capitale au milieu d'un peuple ingrat & barbare, qui n'a au-deſſous de lui que ceux qui l'ont égaré.

Conſidérant, qu'à l'aide d'une métaphyſique abſurde, ils ont déclaré les droits de l'homme ſans en connoître les devoirs, qu'ils ont aboli tous les rangs, pour qu'il n'exiſtât plus aucun frein; que du peuple le plus humain ils ont fait la nation la plus féroce, qu'ils ont détruit ces Corps Auguſtes de Magiſtrats qui augmentoient le reſpect qu'on doit aux loix, par celui

qu'ils sçavoient se concilier par leur conduite, qu'ils n'ont multiplié les agens de l'autorité publique, que pour augmenter le nombre de leurs complices, qu'ils ne se sont emparés de tous les pouvoirs que pour favoriser des scélérats illustres, qu'ils avoient intérêt de ménager ; qu'ils ont prostitué la nomination des places à tous les vices, à toutes les passions, à toutes les sectes, à une populace effrénée que l'on trompe pour la séduire, pour qui la vertu est souvent un crime, & les talens un contraste importun, qui détourne leur choix, ou qui l'égare, s'il n'est fixé par l'intrigue ou corrompu par l'intérêt.

Considérant que leur politique est inconséquente & perfide, puisqu'ils méditent des conquêtes, après avoir renoncé au titre de conquérans, qu'ils ont soufflé le feu de la discorde dans tous les Empires, dans l'espoir de paroître moins coupables, quand tous les peuples seroient rebelles & criminels.

Considérant que tous leurs Décrets sont nuls, puisqu'ils ont été dictés par la crainte ou commandés par la terreur, puisqu'il n'est plus de sanction, lorsqu'il

n'y a point de liberté, puiſqu'ils ont tout établi par la force, & que la force fut de tout temps le code des ſcélérats, ou la reſſource des tyrans.

Conſidérant enfin que nos prétendus légiſlateurs ſe ſont rendus coupables de lèze Majeſté divine & humaine, puiſqu'ils n'ont établi leur empire que ſur les débris du Trône & de l'Autel.

A CES CAUSES & TOUT BIEN CONSIDÉRÉ: Nous vouons à l'exécration publique cet amas informe de décrets monſtrueux qui ſe heurtent & ſe contrediſent, parce que le crime ne fut jamais conſéquent; Nous les rejettons en ce qui concerne le civil: Nous les condamnons, en ce qui concerne le ſpirituel, & nous diſons anathême à tous ceux qui oſeroient, ſous ce dernier rapport les favoriſer ou les défendre.

Nous exhortons tous nos illuſtres Confreres, qui ont ſi bien mérité de la religion, & ces généreux François, qui en ont relevé la gloire avec tant d'éclat, ceux qui aumilieu du tumulte de toutes les paſſions, parmi les tranſports de la rage, & les cris de la fureur, ont reſté impaſſi-

bles comme la vérité même dont ils étoient les interprètes fidèles ou les vengeurs intrépides ; Nous les exhortons, dis-je, à imiter notre exemple, afin que la postérité puisse juger un jour que cette malheureuse Constitution, qui sera à jamais la honte de notre siécle, a dumoins été rejetée avec horreur par ceux qui avoient la *Religion* pour guide & l'honneur pour soutien.

† P. L. Arch. Princ. d'Embrun.

De Chambéry, ce 10 Août 1791.

De l'imprimerie de GUERBART, Libraire, rue Dauphine, Hôtel de Genlis.